

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

**Lieu :** Salle des fêtes - Brionne

### **Présents :**

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

### **Excusés :**

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

### **Absents :**

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bertrand PECOT

### **Assistaient à la réunion :**

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Géraldine BOITELLE, Responsable Affaires Générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 9 heures 30.

# DÉCISIONS DES MEMBRES DU BUREAU

## N° 2020-0076 – Choix de l'opérateur pour la réalisation d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 04 novembre 2020, rendue exécutoire le 04 novembre 2020, autorisant le président à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention d'une ligne de trésorerie ;

Ayant connaissance de l'avis des membres de la commission « finances » ;

Ayant connaissance des besoins prévisionnels de trésorerie pour la fin de l'année 2020 ;

Au regard de l'offre présentée par la Caisse d'Épargne ;

Considérant que le SDOMODE doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 800 000€ ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** D'ouvrir un crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne et aux conditions suivantes :

- Montant maximum : 800 000 €,
- Périodicité de paiement des intérêts : en fonction de l'utilisation réelle de la ligne
- Durée : 360 jours
- Frais de dossier : 600€
- Taux d'intérêt : fixe à 0,60%

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.

**Article 3 :** D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

## N° 2020-0077 – Choix de l'opérateur pour la réalisation d'un prêt relais

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 26 février 2020, rendue exécutoire le 03 mars 2020, par laquelle les membres du Comité Syndical ont approuvé le Budget Primitif 2020, avec recours à l'emprunt ;

Vu la décision des membres du Bureau du 04 novembre 2020, rendue exécutoire le 04 novembre 2020, autorisant le président à lancer une consultation pour un prêt relais ;

Sous réserve de la délibération des membres du comité syndical prévue le 12 novembre 2020 relative à la réalisation d'une décision modificative n°2 ;

Ayant connaissance de l'avis des membres de la commission « finances » ;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse d'Épargne,

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** De contracter auprès de la Caisse d'Épargne un prêt relais d'un montant de deux cent soixante-dix mille euros (270 000 €) pour le financement des terrains constructibles de la Ressourcerie dans l'attente de leur vente en parcelle individuelle selon les modalités suivantes :

- Score charte Gissler 1A ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Taux fixe de 0,27 % ;
- Frais de dossier s'élevant à 270 € ;

- Versement des fonds en une seule fois avant le 09 mars 2021.

**Article 2 :** Les principes de fonctionnement applicables au contrat sont :

- Type d'amortissement : 2 ans in fine ;
- Remboursement anticipé total ou partiel à chaque date d'échéance.
- Échéances d'intérêts : trimestrielles dans les trois mois à compter du versement ;

**Article 3 :** De s'engager, pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

**Article 4 :** De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Président ou à son représentant, pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse d'Épargne et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## N° 2020-0078 - Convention pour une subvention avec le SIEGE

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des travaux de réalisation d'une plateforme photovoltaïque au CETRAVAL de Malleville sur le Bec ;

Sous réserve de la délibération des membres du comité syndical prévue le 12 novembre 2020 relative à la réalisation d'une décision modificative n°2 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** D'accepter le soutien financier de 167 380.28 € du SIEGE 27 permettant le remboursement de 74 % des travaux de régalage de la plateforme photovoltaïque.

**Article 2 :** La somme sera inscrite au budget grâce à la décision modificative n°2.

**Article 3 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention financière pour la réalisation de prestations dans le cadre de projet photovoltaïque sur le site du CETRAVAL et tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Par délégation,

Le Comité Syndical

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE



